



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUDELIN DU LUNDI 18 DÉCEMBRE 2017

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, le lundi 18 décembre 2017 à 19 heures sous la présidence de M Didier MORIN, Maire.

Convoqués :

CORBEL Michel – CORLAY Gérald – DEROUIN Robert – GAUVAIN Michaël – GUEGAN Yannick – ILLIEN Anne-Yvette – JEZEQUEL Fabien – KERRIEN Yvonnick – LAROSE Arnaud – LE BONHOMME Marie-Catherine – LE GARFF-TRUHAUD Francette – LE GRAND Marina – MARTIN Marie-Christine – MILON Martine – MORIN Didier – QUERRE Yann – QUINTIN Jérémie – ROPERS Isabelle – TROADEC Helen

Absents excusés : Gérald CORLAY (pouvoir à Fabien JEZEQUEL), Martine MILON (pouvoir à Didier MORIN), Jérémie QUINTIN, Isabelle ROPERS

Absents non excusés : LAROSE Arnaud

Secrétaire : Anne-Yvette ILLIEN

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance dont l'ordre du jour est le suivant :

1. Consultation pour la qualité de l'air intérieur
2. Eclairage de la salle omnisports
3. Projet école
4. Déclaration d'intention d'aliéner
5. Informations communautaires
6. Informations diverses

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le compte-rendu du 27 novembre 2017. Francette Le GARFF TRUHAUD indique qu'elle reviendra lors du point 5 du conseil sur les éléments abordés en point 9 du précédent conseil. Yann QUERRE rappelle qu'il avait indiqué en fin de conseil lors de l'échange sur l'évènement culturel organisé par la compagnie des Héliades que les futures décisions de ce type seraient vues au préalable en commission.

1/ Consultation pour la qualité de l'air intérieur

Monsieur le Maire explique que la loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public sensible. Cette obligation s'applique notamment aux établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans. L'école publique et la médiathèque sont concernées sur la commune. L'entrée en vigueur de ce nouveau dispositif est au 1^{er} janvier 2018.

Afin de répondre à cette obligation réglementaire, le service Patrimoine de Leff Armor Communauté propose d'adhérer à un groupement de commandes pour souscrire à une prestation externe en vue d'assurer les missions suivantes :

- vérification de l'opérabilité des ouvrants
- contrôle des bouches ou grilles d'aération existantes

Quatorze communes ont déjà adhéré à ce groupement : Lanvollon, Pommerit-Le-Vicomte, Plelo, Plouagat, Pleguien, Plouvara, Plerneuf, Boqueho, Cohiniac, Chatelaudren, Le Merzer, Tressignaux, Lanrodec, Tregomeur.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes pour effectuer cette prestation, d'autoriser le Président de Leff Armor Communauté de procéder à la consultation et de l'autoriser à signer les documents afférents à ce dossier.

Yvonnick KERRIEN demande le montant de la prestation. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'autoriser au lancement de la consultation, pas d'en décider l'attribution. Il indique qu'il reviendra devant le conseil au moment du résultat des offres.

Mickaël GAUVAIN s'étonne que la commission de sécurité n'effectue pas ce travail. Yannick GUEGAN indique

qu'elle ne le fait pas pour les établissements de 5^{ème} catégorie.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adhère au groupement de commandes pour effectuer cette prestation, autorise le Président de Leff Armor Communauté à procéder à la consultation et autorise le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

2/ Eclairage de la salle omnisports

Fabien JEZEQUEL explique que l'ensemble des ampoules des éclairages de la salle omnisports sont vieilles, et plusieurs sont déjà défectueuses, nécessitant d'être changées. Il indique que cette opération requiert la location d'une nacelle, et il propose de modifier l'ensemble des ampoules plutôt que celles qui sont défectueuses uniquement. Il présente pour réaliser cette prestation un devis de l'entreprise SETIB d'un montant de 2 141,20 € HT, et propose de le retenir.

Yvonnick KERRIEN demande si la communauté de communes peut participer au remplacement des ampoules, les utilisateurs de la salle étant majoritairement des associations communautaires. Fabien JEZEQUEL indique que cela relève de frais de fonctionnement, et qu'il sera demandé à la communauté de communes une participation sur des frais d'investissements. Yann QUERRE ajoute que le remplacement des buts de handball l'année dernière a été financé par la communauté de communes. Fabien JEZEQUEL indique qu'une discussion sera entamée avec eux pour avoir une participation aux travaux du vestiaire.

Un seul devis étant présenté, il est demandé des devis comparatifs. Fabien JEZEQUEL répond qu'il reviendra sur ce point devant le conseil avec d'autres devis.

3/ Projet école

Monsieur le Maire rappelle qu'une déclaration de projet entraînant mise en conformité du PLU a été engagée par Leff Armor Communauté, et ce afin de permettre la construction d'un groupe scolaire sur le terrain de la Croix Rouge (au lieu d'une zone lotissement) et d'un lotissement sur la zone de la Fontaine Pierre (au lieu d'un groupe scolaire). Monsieur le Maire indique que Leff Armor Communauté a saisi le 11 octobre 2017 la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de Bretagne dans le cadre de cette déclaration de projet, afin de savoir si les modifications envisagées nécessitent la réalisation d'une étude environnementale. L'autorité a rendu son avis le 08 décembre 2017, et a décidé que ce projet de mise en compatibilité est dispensé de la réalisation de cette évaluation.

Monsieur le Maire indique que ce projet de mise en compatibilité va désormais être envoyé d'ici la fin de l'année aux Personnes Publiques Associées (Conseil Régional, Conseil Départemental, Pays de Guingamp, Chambres consulaires, DDTM) pour recueillir leurs avis courant février, avant l'ouverture d'une enquête publique sur la question.

4/ Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire présente deux déclarations d'intention d'aliéner qui sont parvenues en mairie, et pour lesquelles il convient de se positionner. Il s'agit :

- d'un bien situé au 2 rue de Kernilien, d'une superficie totale de 3 635 m² en zone Ua/Ub. Le bien est proposé à la vente pour un montant de 225 000 €.
- d'un bien situé au 15 rue de Poul Ranet, d'une superficie de 650 m², en zone Ub. Le bien est proposé à la vente pour un montant de 225 000 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ne demande pas de préemption sur ces biens.

5/ Informations communautaires

Francette LE GARFF TRUHAUD revient sur le transfert de l'instruction du droit des sols du Pays de Guingamp à la communauté de communes. Elle indique que rien ne change pour les utilisateurs par rapport à avant.

Francette LE GARFF TRUHAUD aborde le sujet du SMEGA. Elle indique que le syndicat est dissous au 1^{er} janvier 2018, et que ses agents sont répartis entre les 3 communautés de communes sur lesquelles il exerçait sa compétence, à savoir Saint Briec Armor Agglomération, Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération et Leff Armor Communauté. Elle précise que les deux derniers vont créer en 2018 un service unifié entre leurs deux structures pour exercer ces compétences. Michaël GAUVAIN demande quelles sont les compétences

exercées par le SMEGA. Michel CORBEL indique que l'objectif général est la reconquête de la qualité de l'eau, et que pour y répondre de nombreuses interventions étaient organisées par le SMEGA à destination notamment du monde agricole, visant à de meilleures pratiques environnementales. Il espère que ces changements institutionnels ne porteront pas préjudice à la qualité du service rendu.

Francette LE GARFF TRUHAUD indique qu'un travail est en cours pour harmoniser les choses au niveau du nautisme et de la voile scolaire sur le territoire. Elle souhaite que cela soit proposé à l'ensemble des CM1-CM2 du territoire par la communauté de communes à la rentrée 2018.

Francette LE GARFF TRUHAUD indique qu'elle a proposé que la commune fasse partie des lieux où se déroule l'évènement des « mardis au clair de lune » pour juillet 2018, dont l'organisation est assurée par l'office du tourisme communautaire. Yann QUERRE ajoute que la restauration et la buvette de l'évènement seront assurées par l'association du tennis et du tennis de table.

Yann QUERRE indique également que la labellisation du circuit de randonnée sur la commune est en bonne voie, et que cela devrait être effectif en mars.

Francette LE GARFF TRUHAUD indique qu'aura lieu début janvier une opération du SMITOM pour le recyclage des sapins de Noël et leur transformation en copeaux, qui pourront être utilisés pour du paillage.

Francette LE GARFF TRUHAUD aborde la question de la propriété de la salle omnisport qui a été évoquée lors du précédent conseil municipal. Elle indique que lorsque la communauté de communes a pris en charge les coûts de rénovation en 2009, personne n'a demandé à ce qu'elle soit cédée à Lanvollon-Plouha. Michel CORBEL et Yvonnick KERRIEN contestent ce point, indiquant que la question a été à l'époque débattue en conseil. Francette LE GARFF TRUHAUD indique que la salle de Plouha sera communautaire, mais que l'utilisation communale et départementale qui en sera faite sera soumise à convention tarifée. Elle indique que si la salle de Goudelin devait être cédée à la communauté de communes, le coût d'utilisation qui en découlerait pour la commune serait sans doute supérieur au coût actuel. Elle indique enfin qu'un audit va être réalisé par la communauté de communes sur l'ensemble des salles sportives du territoire.

6/ Informations diverses

Monsieur le Maire informe être actuellement en discussion avec des propriétaires terriens sur des zones constructibles de la commune pour réaliser des acquisitions foncières en vue de viabilisation. Il inscrira ce point à l'ordre du jour du conseil lorsque le dossier sera plus avancé.

Monsieur le Maire informe que la commission personnel travaille actuellement sur la mise en place d'un règlement intérieur hygiène et sécurité pour les agents communaux, ainsi que sur la mise en place du nouveau régime indemnitaire mis en place par l'état, le RIFSEEP.

Monsieur le Maire remercie Marie-Christine MARTIN pour la bonne organisation du marché de Noël.

Monsieur le Maire informe qu'il souhaite revoir la composition et la portée des commissions communales, et qu'il abordera ce point en début d'année 2018.

Francette LE GARFF TRUHAUD souhaite que soit discutée en conseil la possibilité d'enregistrer les séances pour faire office de procès-verbal, et indique qu'elle demandera que ce soit à l'ordre du jour du prochain conseil.

Francette LE GARFF TRUHAUD remercie au nom de Gérald CORLAY Jean-Yves GUERVILLY pour son travail sur les panneaux des lieux-dits de la commune.

Yvonnick KERRIEN demande pourquoi les décorations de Noël ont été mises en place par une entreprise et non par les employés communaux. Monsieur le Maire explique que cela s'est fait en raison d'un empêchement pour l'agent titulaire du diplôme nécessaire au travail en hauteur sur nacelle de le faire.

Yvonnick KERRIEN demande ce qu'il en est de la rénovation du terrain de football. Il informe avoir appris par des sources extérieures au conseil que cela était envisagé. Fabien JEZEQUEL répond que cela est à l'étude, et qu'il a entrepris des démarches auprès de communes voisines pour savoir s'il était envisageable d'utiliser leur terrain en cas de travaux sur celui de Goudelin. Il indique qu'il était nécessaire pour une raison de calendrier de

prendre les devants sur cette problématique, et qu'il souhaitait en outre avoir connaissance de l'ensemble des éléments avant de présenter le sujet au sein de la commission travaux. Yvonnick KERRIEN déplore, en tant que conseiller municipal, de ne pas l'avoir appris plus tôt. Il indique qu'il ne participera plus aux commissions municipales.

Fabien JEZEQUEL fait un point sur le chantier de la rue de Kerallec. Il indique que l'arrêté départemental fermant la route à la circulation étant très peu respecté, cela engendre de la dangerosité pour les riverains et les ouvriers, et dégrade considérablement la route. Ainsi la réfection temporaire qu'il souhaitait faire pour les vacances de Noël est impossible à mettre en œuvre vu l'état de la chaussée. Il indique qu'il a été décidé conjointement avec les services départementaux de barrer physiquement la rue de Kerallec en sortie de bourg, par la mise en place d'un merlon de terre. Il informe le conseil que celui-ci sera effectif à partir du vendredi 22 décembre 2017. L'accès au cabinet médical se fera alors exclusivement par la place de l'église.

Yann QUERRE informe le conseil que le pont du Goazel a subi des dommages lors des dernières intempéries. Il explique que les travaux de reprise vont être réalisés au printemps, et que dans l'intervalle la circulation y est toujours possible.

Monsieur le Maire indique que le prochain conseil aura lieu le 22 janvier 2018 et clôt la séance.

La secrétaire de séance

Anne-Yvette ILLIEN